



Intégrité
Indépendance
Innovation



Confiance
Respect



CHEZ PEAK, L'INDÉPENDANCE SIGNIFIE L'INTÉGRITÉ AVANT TOUT

Groupe indépendant en services financiers personnels qui a atteint le firmament de la réussite, PEAK se hisse régulièrement au palmarès des 100 sociétés en plus forte croissance au Canada, selon le classement de la revue *PROFIT*. Présent et représenté à l'échelle du pays, le Groupe financier PEAK a son siège social à Montréal et des succursales partout au Canada, d'un océan à l'autre.



WWW.GROUPEPEAK.COM

Groupe financier PEAK

Siège social

2000, rue Mansfield, 18^e étage

Montréal (Québec) H3A 3A6

Téléphone : 514.844.6000

Sans frais : 1.877.990.9994

Télécopieur : 514.844.3739

LE GROUPE FINANCIER PEAK

Un des principaux groupe indépendant en services financiers au Canada, le Groupe financier PEAK regroupe plus de 500 conseillers et professionnels attentifs aux besoins financiers de plus de 100 000 Canadiens.

L'APPROCHE PEAK

Intégrité. Indépendance. Innovation. Confiance et respect. C'est grâce à ces valeurs fondamentales que PEAK est devenu le courtier de choix des planificateurs financiers, des professionnels de l'assurance et des conseillers financiers indépendants. PEAK assure la liaison entre votre conseiller financier, les sociétés de produits financiers et les organismes de réglementation. En choisissant de faire affaire avec PEAK, votre conseiller démontre son engagement à l'égard de l'excellence, des normes les plus rigoureuses et des pratiques commerciales exemplaires.

L'IMPORTANCE DE L'INDÉPENDANCE

PEAK a comme philosophie de mettre à la disposition de votre conseiller une offre de produits et de services entièrement indépendante, sans produits ou services maison. Votre conseiller peut ainsi vous proposer des services de planification financière conformes aux normes de prudence et d'éthique les plus strictes, et choisir avec vous les produits répondant le mieux à vos besoins.

NOS ACTIVITÉS PRINCIPALES

Créé en 1992, le Groupe financier PEAK est une société privée ayant plus de 5 milliards de dollars d'actifs sous surveillance et un portefeuille de contrats d'assurances d'une valeur de 2 milliards de dollars. Le Groupe financier PEAK est composé de quatre sociétés :

► SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.

Services en placements PEAK inc. est un courtier en fonds communs de placement offrant plus de 3 000 fonds communs de placement différents, ainsi qu'un éventail complet de produits gérés. Services en placements PEAK inc. est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et est inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

► SERVICES FINANCIERS PEAK INC.

Services financiers PEAK inc. assure aux sociétés du Groupe financier PEAK un ensemble complet de services de soutien à valeur ajoutée. Ces services comprennent les REÉR autogérés et la gestion de comptes et divers services administratifs et technologiques.

► VALEURS MOBILIÈRES PEAK INC.

Valeurs mobilières PEAK inc. est un courtier en valeurs mobilières de plein exercice, dont l'accès aux principaux marchés de capitaux lui permet d'offrir, en plus des fonds communs, des actions, des obligations et des fonds négociables en bourse. Valeurs mobilières PEAK inc. est membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).

► SERVICES D'ASSURANCES PEAK INC.

Représentant une quinzaine d'assureurs canadiens, soit plus de 90 % des compagnies d'assurances de personnes au pays, la société Services d'assurances PEAK inc. fait partie du groupe sélect des agents généraux principaux du Canada.



Indépendance

L'INTÉGRITÉ AVANT TOUT

UN GROUPE EN SERVICES
FINANCIERS VÉRITABLEMENT
INDÉPENDANT





COMMENT PEAK PROTÈGE LES CLIENTS ?

► Les compagnies faisant partie du Groupe financier PEAK sont-elles réglementées ?

Oui. Services en placements PEAK inc., le courtier en épargne collective, est soumis à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour ses activités au Québec et à la réglementation de l'Association canadienne des courtiers en fonds mutuels (ACFM) pour ses activités ailleurs au Canada. La filiale Valeurs mobilières PEAK inc. est soumise à la réglementation de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) pour ses activités à travers le Canada. La filiale Services d'assurances PEAK inc. est soumise à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) au Québec et est régie par les règles des différentes commissions de services financiers dans les autres provinces.

► Le Groupe financier PEAK fait-il l'objet de vérifications externes ?

Oui. Valeurs mobilières PEAK inc. ainsi que Services en placements PEAK inc. font l'objet d'une vérification annuelle de la part des divers organismes de réglementation. De plus, une vérification de nos livres et registres est effectuée par une firme indépendante de vérificateurs externes sur une base annuelle.

► Qui agit à titre de fiduciaire des régimes enregistrés PEAK ?

TD Canada Trust agit à titre de fiduciaire pour tous nos régimes enregistrés, et à ce titre, les sommes détenues à l'encaisse de ces comptes sont protégées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Ainsi, toutes les sommes qui nous sont confiées pour vos clients sont immédiatement transférées chez notre fiduciaire afin de procéder aux règlements des transactions.

► Le Groupe financier PEAK souscrit-il à une assurance responsabilité professionnelle ?

Les Services en placements PEAK inc., de même que chacun des conseillers, souscrivent à une assurance responsabilité couvrant les fautes professionnelles. Il s'agit d'une exigence réglementaire afin de maintenir un permis auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De plus, Services en placements PEAK inc. et Valeurs mobilières PEAK inc. souscrivent à une assurance des institutions financières protégeant contre la perte de titres, la fraude informatique interne, etc.

► Quels sont les différents fonds de protection existant dans l'industrie ?

Le Fonds d'indemnisation des services financiers (FISF) protège les investisseurs jusqu'à concurrence de 200 000 \$ pour une fraude commise par un conseiller ou un cabinet dans le cadre de la distribution de produits financiers. Les secteurs d'activités assurances de personnes, planification financière et épargne collective sont sous la juridiction de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et sont couverts par ce fonds.

À l'extérieur du Québec, la corporation de protection des investisseurs de l'Association des courtiers en fonds mutuels (ACFM) protège les investisseurs de Services en placements PEAK inc. en cas de faillite de la firme. Ce fonds a été créé le 29 juin 2005.

Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) protège les clients de Valeurs mobilières PEAK inc. en cas de faillite du courtier. Cette protection est de l'ordre de un million de dollars par compte.

► Qu'est-ce que vous entendez par indépendance ?

Les entités du Groupe financier PEAK ne sont pas détenues par aucune institution financière. À titre de distributeur de produits financiers, les compagnies PEAK ne manufacturent aucun produit. Nous distribuons des fonds communs de placement approuvés pour la vente au Canada. Nos conseillers sont libres de recommander et d'offrir à leurs clients les produits financiers qui leur conviennent réellement.

► Y a-t-il un service de conformité au Groupe financier PEAK ?

Oui. Il existe un service de conformité chez PEAK. Ce service doit produire des rapports régulièrement aux membres de la haute direction.

Indépendance L'INTÉGRITÉ AVANT TOUT

